

Neuchâtel, le 28 mai 2026

Les autorités communales s'opposent à l'initiative populaire « Pas de Suisse à 10 millions ! »

Fidèle à sa tradition d'ouverture humaniste au monde, d'échange et d'accueil, les autorités communales neuchâteloises s'opposent à l'initiative populaire « Pas de Suisse à 10 millions », soumise au vote le 14 juin 2026. À l'instar du Conseil fédéral, des Chambres fédérales, du Conseil d'État neuchâtelois et de l'Union des villes suisses, le Conseil communal appelle la population à rejeter ce texte qui entend limiter l'immigration, remettre en cause la libre circulation des personnes et qui menace la prospérité de la Suisse.

Pour les auteurs de l'initiative, cette limitation permettrait de protéger l'environnement, de garantir la conservation durable des ressources naturelles ainsi que le bon fonctionnement des infrastructures, du système de santé et des assurances sociales. Ce que contestent aussi bien le Conseil fédéral, le parlement fédéral que les autorités cantonales neuchâteloises.

Face au danger que laisse planer cette initiative, et suivant sans réserve la résolution adoptée par le Conseil général le 11 mai dernier, le Conseil communal exprime son opposition à une initiative qui menace la prospérité, le bon fonctionnement de la société, la sécurité intérieure ainsi que la tradition humanitaire de la Suisse. Le texte met également en péril la voie bilatérale avec l'Union européenne, principal partenaire politique et économique du pays.

Une région qui a besoin des échanges et de l'ouverture

En plus de sa tradition d'ouverture, la Ville de Neuchâtel et l'ensemble de la région dépendent fortement des échanges transfrontaliers. Le chef-lieu cantonal constitue par ailleurs un pôle technologique et industriel majeur, tourné vers l'exportation de technologies de pointe, dont le dynamisme repose en partie sur l'accès aux marchés

internationaux et sur la capacité à attirer des compétences spécialisées, y compris en provenance de l'étranger.

Une restriction significative de la mobilité des personnes irait à l'encontre des réalités géographiques, économiques et sociales du canton. Elle fragiliserait la compétitivité des entreprises ainsi que celle des institutions de recherche et de formation. Par ailleurs, l'immigration et la libre circulation des personnes ne constituent pas uniquement des facteurs de développement économique : elles participent également à la diversité culturelle et à la vitalité sociale qui caractérisent Neuchâtel.

Une initiative contraire aux objectifs de développement de la Ville

Conformément aux objectifs fixés dans son Plan d'aménagement local (PAL), la Ville de Neuchâtel prévoit d'accueillir 6000 habitant-e-s supplémentaires et de favoriser la création de 5000 emplois d'ici à 2040. Cette stratégie repose sur une densification qualitative permettant de répondre durablement aux besoins en logements, en infrastructures et en services, tout en préservant le patrimoine naturel et bâti. En imposant des limitations quantitatives, l'initiative entre directement en contradiction avec ces objectifs de développement et risquerait de freiner le dynamisme démographique, économique et socioculturel de la ville.

Face à une analyse simpliste et à des réponses inadaptées à des enjeux complexes, le Conseil communal appelle la population à rejeter cette initiative qui s'aventure sur une voie dangereuse qu'aucun pays au monde n'a empruntée jusqu'ici. Les défis liés à la protection de l'environnement, à l'aménagement du territoire ou encore au financement des infrastructures publiques nécessitent des réponses concertées et durables. L'instauration d'un plafond démographique ne constitue en aucun cas une solution crédible à ces enjeux.

Le Conseil communal de Neuchâtel

Renseignements complémentaires :

Service de la communication, 032 717 77 15/39

